

# L'ÉCLAIR

ORGANE POPULAIRE DE DEFENSE CATHOLIQUE, POLITIQUE & LITTÉRAIRE  
PARAISANT A LYON LE SAMEDI

## ABONNEMENTS

RHÔNE et départements limitrophes... 1 an 6 fr. — 6 mois 3 fr. 50  
Autres départements..... 1 an 7 fr. — 6 mois 4 fr. »  
Étranger..... le port en sus.  
Les abonnements partent du 1<sup>er</sup> de chaque mois

## BUREAUX, RÉDACTION, ADMINISTRATION

Place Bellecour, 3, à Lyon, chez MM. Vitte et Perrussel  
Boîte dans la cour.

Vente en gros : Rue Tupin, 31

## ANNONCES

Elles sont reçues exclusivement

A LYON, à l'agence de publicité V. FOURNIER, r. Confort, 14.  
A PARIS, à l'agence HAVAS, place de la Bourse, 8.

## SI NOUS RÉFLÉCHISSONS

Les ministères, sous le régime républicain, se succèdent, en France, avec la rapidité de l'éclair. M. Gambetta lui-même qui semblait être l'homme de la situation, n'a gouverné que pendant le court espace de trois mois, si toutefois on peut appeler gouverner, créer des sinécures et distribuer de nombreuses faveurs.

A peine un nouveau ministère est-il formé, le chacun se demande en France, en sera-t-elle duré ; si le ministre Freycinet-Ferry n'a pas encore été renversé, c'est parce que la majorité de la Chambre des députés, qui lui est hostile, craint qu'une nouvelle crise ne ramène au pouvoir M. Gambetta dont elle ne veut plus.

Il est des gens peu réfléchis qui s'étonnent de ces changements si fréquents, ils ne voient pas que la République en France, c'est la révolution en permanence, et que la révolution, c'est la mobilité, le changement, la dissolution. On ne fonde rien de durable sur le sable mouvant des passions déchaînées. L'ordre ne peut pas naître du désordre, ni la digue du torrent. Les institutions ne se consolident, ne se développent, ne progressent, ne s'incarnent dans le cœur de la nation que par la permanence, et la monarchie seule possède en France ce caractère essentiel. Gouverner c'est rendre justice à tous, c'est défendre les droits matériels de chacun contre les abus de la force et l'arbitraire du plus grand nombre. Or, si c'est le grand nombre qui gouverne, comment protéger chacun contre les erreurs et les emportements de ces dominateurs qui ne reconnaissent ni droit naturel, ni Dieu, ni maîtres ?

Un grand publiciste anglais, Burke, a démontré, de la manière la plus saisissante, tout ce qu'il d'illugot et d'anti-social la souveraineté absolue du plus grand nombre. « La société, a-t-il dit, n'exige pas seulement que la volonté de quelques individus soit réduite, mais que même que collectivement et en masse, aussi bien que séparément, les inclinations des hommes soient brisées, leur volonté contestée et leurs passions soumises à la contrainte. Cela ne peut certainement s'opérer que par un pouvoir qui ne soit pas dans l'exercice de ces fonctions, soumis à cette même volonté et à ces mêmes passions que son devoir est de dompter et de soumettre. »

Aujourd'hui le pouvoir, tel qu'il est constitué, ne gouverne pas ! il ne redresse pas les erreurs et les emportements de la majorité qui s'égare ; il obéit ; et s'il résiste, il est brisé.

La mobilité des institutions démocratiques, les passions qu'elles soulèvent, les appétits qu'elles excitent, les ministères qui s'élèvent et s'écroulent du soir au lendemain, ne sont pas en rapport avec le tempérament de la France, avec ses instincts, ses souvenirs, ses traditions et ses intérêts permanents. A un tel tempérament, il faut un régime monarchique.

Pour gouverner la France selon les desseins du suprême législateur, il ne faut pas des chefs élus par un parti qui leur impose ses caprices, ses passions, comme ses volontés ; il faudrait un souverain, élevé par le droit national au-dessus de tous les partis, il n'y a que le père commun de tous les Français ne devant rien à aucun et se dévouant à tous ; il n'y a que le descendant légitime d'une race qui veilla au berceau de la monarchie, qui présida à ses destinées, qui l'éleva, de la grandeur et de la gloire, qui puisse gouverner selon les intérêts et les besoins généraux de la nation. L'inviolabilité royale assure l'inviolabilité des droits de chacun et de tous ; la légitimité du trône garantit toutes les légitimités politiques et sociales ; le roi n'est pas seulement un maître, c'est aussi un père.

Voici comment Louis XVI, ce roi si bon et si méconnu, comprenait le caractère et les devoirs de la royauté.

Son ministre de la guerre de Montbarey, travaillant pour la première fois avec lui, lui présentait une liste nombreuse de jeunes gens qui sollicitaient la faveur d'être placés dans des régiments. Le mérite personnel des candidats était censé se réduire, pour tous, à une bonne volonté présumée, mais plusieurs étaient puissamment recommandés, et le ministre avait cru devoir écrire à côté du nom de chaque protégé, le nom de son protecteur ; comme le nombre des places à donner était inférieur à celui des aspirants, Louis XVI prit un crayon

et effaça le nom de ceux qui étaient recommandés, en commençant par la Reine, les princes ses frères, les puissants du jour. Ce procédé parut étrange à Montbarey, qui ne put cacher son étonnement : « Et monsieur le ministre, lui dit Louis XVI, ne voyez-vous pas que ceux qui ont de si puissants protecteurs ne tireront toujours d'affaire, et qu'il est de ma justice que moi qui suis le roi, LE PÈRE COMMUN DE MES SUJETS, je m'établisse le protecteur de ceux que je vois privés de toute protection ? »

L'héritier de Louis XVI est animé des mêmes sentiments de bonté et de justice ; il n'est pas l'homme d'un parti imposé à la nation par une majorité souvent incertaine et toujours variable. Il est l'homme de tous, désigné par le droit national, consacré par une permanence de douze siècles. Calme et digne dans son exil, il a su, par son caractère et la noblesse de ses sentiments, attirer sur sa personne royale l'estime et le respect des ennemis mêmes de la royauté. Dans tous les moments de crise et de péril, les regards se portent sur l'héritier de nos Rois ; on sent qu'il leur en lui le salut de la France.

A. P.

## COURSE AUX NOUVELLES

**Recette** — pour manquer sûrement le train : prendre les tramways. Ils sont d'une lenteur désespérante. A chaque arrêt, grâce aux six voyageurs réglementaires placés sur la plate-forme d'arrière, il est impossible d'entrer et de sortir. Sans compter que les pick-pockets ont beau jeu pour opérer au milieu du frotement général. — Améliorations urgentes.

**Le gouvernement** — en la personne de M. de Freycinet, a refusé de donner à la Chambre les renseignements sur l'emploi de notre argent en Tunisie. Nous retombons tout à fait dans la fameuse « Défense nationale » de Gambettiste mémoire.

Consolerez-vous, citoyens, nos finances n'ont pas fini de danser.

**Guerre**. — On dit que la guerre est imminente entre l'Allemagne et la Russie.

**La loi ignoble** — qui va inaugurer, en France, la tyrannie bête et impie de la franc-maçonnerie, a été votée au Sénat. Cette loi soi-disant d'instruction, n'est qu'une horrible loi d'abrutissement civique et moral.

Le niveau de la civilisation va baisser, et ce ne sont pas nos gouvernants actuels qui le relèveront par leurs vertus.

**Journaux**. — Gambetta s'efforce de ressaisir sa popularité perdue en fondant ou en achetant des journaux selon son cœur. Où a-t-il pris tant d'argent ?

**Concordat**. — La commission nommée ad hoc a voté presque à l'unanimité le maintien du Concordat tel qu'il est, ce qui ne prouve rien. Car, d'autre part, le Concordat liant l'Eglise à l'Etat, ces bons républicains, amis de la liberté, vont faire des lois pour transformer ce lien en chaîne solide. Rendre l'église esclave, voilà le but. Nous allons voir... si on réussira à faire des fonctionnaires religieux aplatis, comme on a réussi en politique.

**Bon mot**. — Le Pèlerin représente un cocher de fiacre accosté par un va-nu-pieds premier numéro :

— Dis donc, vieux, j'ai plus un rond ; laisse-moi monter à l'œil.

— Le cocher, d'un ton horriblement méprisant :

— Va donc, député !

**Une perle du Progrès** : — à propos d'un tableau au salon :

**M. Louis Chevalier**. — Mortification de St-Benoît. — Ce St-Benoît est un vulgaire pourreau ; il n'y a qu'un saint qui ait beaucoup d'épines pour Chevalier des dévoties de la chair ; ce tableau est horrible ; M. Chevalier revient à son talent de faire autre chose. (Progrès, 29 mars.)

Ce qui prouve que le rédacteur du Progrès n'est pas un saint lui, et qu'il ne refuse pas les révoltes de la chair, en se liant sur des épines. On s'en doutait bien.

**Fraternité**. — Progrès et Lyon-Républicain, trouvent qu'on n'a pas assez malmené les Bénédictins de Solesmes ; sans doute, parce qu'on ne les a pas écorchés vivants. Paul Bert n'a qu'à proposer une autre loi.

**Immortels principes**. — Sous la première Révolution, dans un cercle de ci-devants, on parlait de l'immortalité que les membres de la Convention s'étaient généralement accordée — et pourtant ils n'allaient pas si loin que nos beso-

gneux conventionnels modernes ; — quelqu'un dit : Oh ! ce n'est pas trop, car ils ne sont ni blanchis, ni éclairés !

**Vite une augmentation**. — Nous lisons quelque part que 243 députés subissent en ce moment des retenues sur leur traitement par suite de saisies-arrêts.

Etaient-ils affamés ?

Mais il faut croire que ce sont des racontars de ces méchants cléricaux. Nos honorables ne peuvent en être arrivés là.

**On ne veut pas de retard**. — L'Officiel a parlé, la loi libérale sur l'enseignement est promulguée. Les Français sont habiles à démolir, ils savent donner les coups de pioche. Ne leur demandez pas d'édifier, ce n'est pas à leur métier.

**Nouveaux jurons**. — Depuis que le Sénat dans sa sagesse et son ardent patriotisme, a biffé le nom du nommé Dieu de la Constitution, les pochards, les voyous, les porteurs de roulaquettes républicaines sont fort embarrassés. Ces aimables citoyens ont pour habitude de jurer généralement de jurer. Ils disaient volontiers s. n. d. D. Mais aujourd'hui, pour ne pas désobliger le Sénat, en se servant même pour jurer du nom de Dieu, comment faire ?

Arlequin a passé sa nuit à chercher de nouveaux jurons.

Les voici :

Ventre de Jules ! — Barbe de Brisson ! — Œil de Gambetta ! — Bosse de Naquet ! — Crâne de Grévy ! — Tripes de Marianne !

On pourrait encore se servir du nom de Margue. Cela est court, simple, expressif et significatif.

**Rhubarbe et Séné**. — Le ministre de la guerre vient de décider que des permissions de trente jours pleins (non compris le temps d'aller et retour), calculées d'après les dates de départ des paquebots, seront concédées, sur leur demande, aux israélites algériens servant en France, afin qu'ils puissent se rendre dans leurs familles en Algérie, pour y célébrer les solennités de la Pâque juive.

Ce n'est pas pour honorer le Dieu de Jacob, qui est aussi celui des chrétiens, que notre ministre se montre si libéral, car nos pauvres soldats catholiques ne pourront jouir des mêmes faveurs.

Quel est donc le but ?

Les juifs ne sont-ils pas les grands-prêtres de ce dieu que brisa Moïse et qui s'appelle le Veau d'or.

**Union Nouvelle**. — Nous avons tout lieu de croire que le combat engagé ne tournera pas à l'avantage des banquiers d'outre Rhin, si nombreux en France.

L'œuvre de réparation est entrée dans la voie des faits, et nous pourrions dire un jour : Non seulement l'honneur est sauve, mais rien n'est perdu.

**Expropriation pour cause d'utilité publique**. — Le préfet de la Sarthe a interdit aux Bénédictins l'entrée de leur immeuble, il n'en a pas laissé un seul pour garder la propriété commune. Il y a donc spoliation et confiscation absolue et complète.

Ce n'est pas tout.

M. le préfet de la Sarthe a établi garnison dans l'immeuble de la garnison établie par les voleurs.

On ne saurait aller plus loin dans l'arbitraire, et les brigands grecs dont M. About a raconté l'humoristique histoire étaient bien moins raffinés dans leur art que le gouvernement actuel n'est dans le sien.

La population de Solesmes et des environs, où les Bénédictins répandent les plus larges bienfaits, est exaspérée.

Les Bénédictins célébraient le 21 la fête du fondateur de leur ordre, saint Benoît, mort au mont Cassin, en 543.

L'ordre de Saint-Benoît a donné à l'Eglise 31 papes, plus de 300 cardinaux et 50,000 saints.

**Une éclaircie**. — M. Delbreil vient d'être élu sénateur du Tarn-et-Garonne, malgré les nombreux concurrents qui se disputaient la place.

M. de Cazenoves de Pradines, conservateur, a été élu conseiller général de la Loire-Inférieure, pour le canton de la Chapelle-sur-Erdre.

Faut-il croire que les populations mieux éclairées et mesurant la profondeur de la bêtise où nous entraîne le gouvernement, reviennent à résipiscence ?

Espérons-le.

**Un comble**. — Le ministère Goblet, oui ! vous en tenez bien ! le ministère Goblet est écœuré par l'avalanche de dénonciations qui lui sont adressées contre les avoués qui sont soupçonnés de donner asile à des religieux.

Si la boue pouvait avoir un fond, il semblerait qu'on y touche.

## Notre Devoir

Nous devons, dans des précédents articles, jeté un coup d'œil sur l'Ecole sans Dieu. Nous allons, aujourd'hui, examiner quel est notre devoir, à nous catholiques, en présence des lois impies qui sont votées et de celles qui sont en préparation.

Nous avons dit, ou plutôt Mgr d'Autun, cité dans notre avant-dernier article, a dit quels sont les devoirs des parents, de ceux qui ont à répondre devant Dieu des enfants que Dieu leur a donnés. Nous adressons maintenant notre appel à ceux qui, n'ayant pas encore cette redoutable charge, ont cependant à cœur de travailler à l'œuvre de réparation.

Constatons d'abord avec douleur qu'il y a encore beaucoup de catholiques engourdis par cette atmosphère d'indifférentisme dans laquelle ils s'enferment, atmosphère pire pour le caractère que la persécution organisée par une infime minorité qui a pour elle toute l'ardeur que la haine de Dieu peut communiquer aux inspirés du mal. Mais les autres, ceux à qui l'énergie ne fait pas complètement défaut, que font-ils? — Ils parlent. — C'est plus facile et moins fatigant que d'agir, mais aussi c'est moins efficace.

\*\*\*

Il n'y a pas de mal qui n'ait son remède près de lui. Mais il ne suffit pas de regarder ce remède pour être soulagé, il faut l'appliquer. Cela se fait-il? — Oui. — Dans la mesure du besoin? — Non. — Pourquoi? — Parce que les bras manquent à l'œuvre!

Toute une génération s'élève à qui les sectaires de l'impie veulent enlever la notion de Dieu. Cette génération n'est pas encore gangrenée; pourquoi attendre qu'elle le soit? Ne vaut-il pas mieux prévenir le mal que d'avoir ensuite à l'extirper? Eh bien donc! c'est à sauver ce peuple de l'avenir que doivent être apportés tous les soins et toutes les bonnes volontés. Vous qui êtes riches, multipliez les œuvres pour la jeunesse; vous qui n'avez pas la fortune, mais qui avez l'ardeur, ah! vous surtout, donnez votre ardeur, et largement, sans compter. Tant d'autres la donnent au mal! Les soldats du bien seraient-ils moins courageux que leurs adversaires? Entrez de pied ferme dans les œuvres; là, vous trouverez l'emploi le plus noble de toutes vos facultés. Ce n'est pas la moisson qui manque, ce sont les ouvriers qui font défaut à la moisson. N'est-il pas effrayant de penser que beaucoup se perdent auxquels il aurait suffi pour suivre le droit chemin d'un soutien affectueux et de quelques conseils qu'ils n'ont pas reçus parce qu'il ne s'est trouvé près d'eux personne pour les leur donner?

\*\*\*

Ah! ils ne regardaient pas ainsi à la peine, ces vaillants qui s'appelaient Montalembert, Ozanam, Perreyve, Armand de Melun. Ils ne croyaient point payer de trop de fatigues le salut des âmes de leurs frères. Et quand nous avons de tels exemples sous les yeux, nous n'oserions les imiter! Allons, jeunesse catholique, à l'œuvre! à l'œuvre! Laisse-là les plaisirs qui amollissent et qui énervent; sois à la hauteur de la mission qui t'est confiée. Toutes les armes qui sont à ta disposition, emploie-les à combattre le bon combat. Use de tous les droits qui te sont encore laissés. Pendant que ceux qui sont riches fondent des écoles du soir pour l'ouvrier, toi, conquiers ces grades qui te permettront de faire entendre ta voix dans ces écoles, qui te permettront d'y enseigner ta foi en même temps que tes connaissances.

Tous les jours, agrandis-les, ces connaissances, afin de défendre avec plus d'autorité la vérité sainte, afin que les enfants de lumière soient vraiment dignes de ce nom,

afin de montrer que les *obscurantistes* ne sont pas ceux auxquels on décerne absurdement cette épithète. Fouille les profondeurs de l'histoire pour y voir tout ce que l'Eglise, ta mère, a fait pour la nation, pour les peuples, pour le pauvre, pour le faible; tu diras cela autour de toi, à ceux qui t'écouteront, et tu dissiperas l'erreur, les mensonges, les préjugés, tout cet entassement de calomnies sous lequel on veut faire disparaître les bienfaits de la foi.

Quand tu auras rempli cette tâche, tu auras bien mérité de l'Eglise et de la France, deux noms qui ne se séparent jamais dans nos cœurs, et tu pourras espérer en la récompense promise aux athlètes qui ont vaillamment combattu.

Martial FERRÉ.

## AVIS AUX LIBÉRAUX

Nous croyons devoir reproduire, d'après le *Journal officiel*, le discours d'un républicain honnête, M. Voisins-Lavernière, sur l'horrible loi votée au Sénat contre la liberté des pères de famille, faussement appelée loi sur l'instruction primaire.

Que les libéraux sincères veuillent bien le lire et le méditer :

Cette loi, telle quelle sort des délibérations du Sénat est excessive, irréligieuse et autoritaire...

La période de l'obligation est trop longue. Le programme de l'enseignement trop étendu; il est trop surchargé de matières inutiles ou dangereuses que le maître ne connaîtra qu'imparfaitement, qu'il expliquera mal, que l'élève ne comprendra pas.

Les examens annuels sont une mesure gratuitement irritante, un seul eût suffi après la troisième année de l'obligation.

La loi édicte des peines trop rigoureuses. Je n'y trouve plus le nom de Dieu que le Sénat avait inscrit à son frontispice: il en a été délibérément rayé après de longs débats.

Elle a fermé l'entrée de l'école comme on la fermerait à des êtres malfaisants ou suspects, aux ministres de tous les cultes qui ne demandaient plus à y entrer que sans privilèges, sans droit de contrôle, pour y donner l'enseignement religieux à des jours, à des heures réservés en dehors des heures de classe, et aux enfants dont les parents l'auraient demandé. (*Très bien! Très bien! à droite et au centre.*)

Rapprochée de la loi sur la gratuité et de celle sur les titres de capacité, elle n'est plus une loi sur l'enseignement obligatoire (*Approbaton sur les mêmes bancs*), mais une loi sur l'école qui porte une atteinte profonde à la liberté de l'enseignement et à la liberté de conscience.

Les enfants des classes riches ou aisées pourront échapper à cette tyrannie de la loi par l'enseignement à domicile ou dans les écoles libres; mais elle frappe sans pitié et sans recours les familles pauvres et chrétiennes (*Très bien! au centre et à droite*), soit dans leurs intérêts matériels si, pour échapper à l'athéisme de l'enseignement d'Etat, elles refusent la gratuité de l'école publique; soit dans leurs sentiments religieux si, impuissantes à payer l'enseignement libre, elles sont forcées de subir celui de l'Etat. Il y a là une mise en demeure, une pression qui blesse les principes les plus essentiels d'égalité, de liberté. (*Nouvelle approbation.*)

Les arguments politiques développés dans le rapport, repris et accentués par mon-ieur le ministre, n'ont aucune valeur dans une question d'intérêt moral. Ils ont pu blesser le

Sénat; ils ne peuvent rien sur notre raison et notre conscience. (*Très bien! Très bien!*) Nous ne faisons pas des lois pour le ministère d'aujourd'hui ni pour celui de demain, ni pour la satisfaction de la Chambre des députés ni contre elle, mais pour le pays et dans la prévoyance d'un plus long avenir. (*Applaudissements à droite et au centre.*)

J'ai hésité longtemps sur la conclusion à donner à cette déclaration; repousser absolument une loi qui consacre un principe que j'ai toujours défendu, que j'ai plusieurs fois appuyé de mon vote au sein de mon assemblée départementale, me semblait impossible; mais plus impossible encore de donner la sanction de mon vote aux énormités de la loi. J'ai voulu me réfugier dans l'abstention: cet abri m'a paru bien insuffisant. Une dernière conséquence de l'application de cette loi malheureuse me détermine; c'est monsieur le ministre lui-même qui me la donne.

Un de mes honorables collègues lui a posé cette question: « Dans les écoles publiques dirigées par des congréganistes, défendez-vous l'enseignement religieux? »

M. le ministre a répondu: « Vous me demandez si je laisserai violer la loi? » Non, monsieur le ministre ne peut pas laisser violer la loi; mais en la faisant obéir là même où, je n'en doute pas, dans son esprit de justice et de modération, il serait heureux de la laisser dormir (*sourires ironiques à droite*), il confisque par voie indirecte un des privilèges les plus précieux de la commune: celui de choisir pour ses écoles des maîtres congréganistes ou laïques (*très bien! très bien!*), car il demande aux congréganistes l'impossible, l'enseignement religieux étant un devoir obligatoire, le but principal et la raison même de leur Ordre. (*Approbaton*). Les lois existantes ont chassé de l'enseignement les Congrégations non reconnues; la loi que vous venez de faire place les instituteurs congréganistes autorisés dans l'impossibilité d'enseigner. Après avoir mis en oubli la conscience des familles chrétiennes dans les écoles laïques, elle les poursuit dans les écoles publiques congréganistes au mépris du droit des communes qui les avaient établies. C'est trop, je n'hésite plus; la conscience ne se partage pas, la mienne se révolte; je repousse la loi (*très bien! très bien! à droite et au centre.*)

La morale de l'histoire? C'est l'honorable M. Fresnau qui l'a loyalement, courageusement proclamée en plein Sénat, à la face du ministre Ferry, qui s'est tu et de la majorité qui a répondu par des murmures.

Appelons les choses de leur nom, en écartant les formes mensongères.

On ne nous demande pas de voter une loi, mais un acte que les ministres ont considéré nécessaire à la formation de la majorité parlementaire et à la fragile existence de leur cabinet. Il faut, sous le régime de la souveraineté parlementaire, avoir la majorité; il faut vivre; et l'un des éléments indispensables de la majorité dont vous vivez, ayant eu la fantaisie de vous imposer cette loi, il vous a fallu la subir.

Aujourd'hui, les ministres règnent et la loge gouverne!

Et M. Grévy, que fait-il?

## PROJET DE LOI SUR PROJETS DE LOI

— Ceci n'est pas un plaidoyer en faveur du duel, ce n'est qu'une constatation de plus des aberrations et des conséquences républicaines.

Où s'arrêtera cette rage de légiférer à tort et à travers qui s'est emparée depuis quelque temps de nos honorables à 33 fr. 50 par jour?

## LES COUTEAUX D'OR

PAR PAUL FÉVAL

Qu'étaient ses petites aventures de touriste sceptique et curieux auprès de ce récit nouveau, plein de vrais dangers et de combats à mort.

Il n'y avait pas jusqu'à cette petite nuance de foi chrétienne, répandue ça et là, au long du récit, qui ne fit bien dans un salon du faubourg Saint-Germain.

Toutes les dames aimaient ce chevalier errant parti des plaines de la Hongrie pour frapper d'estoc et de taille les sauvages bandits de l'Amérique. Toutes ressentaient la blessure profonde qu'il venait de recevoir.

Aveugle! Albert de Rosen, l'intrépide et le victorieux, était aveugle!

Mais n'était-ce pas une chose bien bizarre que la façon dont les deux histoires successivement racontées s'engrenaient l'une dans l'autre? Le vicomte gravissant le Golden-Dagger juste au moment où Albert de Rosen était enlevé par les Vecinos!

Il y a loin, reprit Georges Leslie, des Montagnes-Neigeuses jusqu'à San-Felipe de Sonora, le comte Albert lui-même avait rejeté à une grande distance le campement des Mexicains par ses précédents succès.

La route fut longue pour lui comme un martyr, et il pensa plus d'une fois succomber en chemin.

Comme le vicomte nous l'a dit au commencement de la soirée, les Vecinos avaient eu la pitié de voiler le visage de leur prisonnier, jusqu'au terme de la route, et cela contribua sans doute à soutenir son courage, il conserva quelque espoir, il se disait: « C'est sans doute ce bandeau qui m'empêche de voir. »

En arrivant à San-Felipe, on lui ôta son voile. La conscience subite de son malheur faillit lui faire perdre la raison.

San-Felipe est une bourgade située à une cinquantaine de milles d'Arispe, au sud du Rio-Gila, dans une plaine fertile mais à peu près inculte, dont la majeure partie est occupée par des marais riziers que le vent d'ouest prend la peine d'en-

semencer lui-même à l'automne. Les prodigieux gisements d'or que renferme la Sonora sont plus au sud. A San-Felipe, il y a deux ou trois douzaines de cabanes groupées autour d'un fort en bois, qui est dominé lui-même par une tour assez haute.

Cette tour, dépourvue d'architecture, a la forme d'un gigantesque bidon, sans lèvres ni rebords.

Ce fut le lieu choisi pour servir de prison au comte Albert.

Dans la bourgade, il y avait un parti qui voulait le mettre à mort; mais le seigneur alcade et son ayuntamiento prétendaient tirer rançon de lui. La haine et l'avarice sont deux passions d'égal mérite. Entre elles deux, le cœur du vrai Mexicain balance.

Les Vecinos qui se prononçaient pour la mort, restèrent, cependant, en minorité.

C'étaient des cerveaux brûlés. Le plaisir qu'on se donne à tuer l'ennemi qui peut fournir rançon est manifestement une prodigalité condamnable. Avec ses goûts, Shylock eût fini par mourir sur la paille.

L'alcade se nommait le senor Joan-Maria de Colober y Huesca. C'était un Mexicain grave, taciturne, maigre comme don Quichotte, vivant de tabac, de chocolat et d'eau chaude; bon chrétien, à ce qu'il disait, mais voleur jusqu'au bout des ongles.

Il avait une fille de vingt ans qui s'appelait dona Carmencita et qui était une sainte.

Le pauvre Albert de Rosen ne put jamais la voir; mais elle avait une voix qui descendait au fond du cœur, et le comte Albert put l'entendre...

Helène qui regardait en ce moment Georges Leslie, baissa les yeux comme si un éclat de lumière trop vive l'eût frappée.

Georges continuait :

— Dona Carmen, bonne et secourable, ayant appris que le prisonnier était aveugle, voulut lui porter consolation. Elle demanda à son père la permission de monter à la tour, avec dame Rosario, sa nourrice, qui ne la quittait jamais. Dame Rosario occupait auprès d'elle ce poste de duègne ou seconde mère, que tous les auteurs de romans et tous les auteurs de comédies ont ridiculisé à l'envi l'un de l'autre. Pourquoi? Je suppose qu'il y a pourtant quelques bons pères de famille parmi les auteurs de romans.

Rosario, comme Carmen, est un nom particulier à la dévotion espagnole. Il faut, pour tous les deux, sous-entendre Marie: Marie du Rosaire, Marie du Carmel. Véritablement, Rosario servait de mère à Carmen, qui avait perdu la sienne,

et que son père, le seigneur alcade, n'était pas très capable de conduire.

Ce brave alcade consentit volontiers à la miséricordieuse visite, en y mettant cette condition pratique que Carmen se chargerait de dire au mayor que les Vecinos se contenteraient de mille onces d'or pour sa rançon, au plus juste prix.

Quand dona Carmen entra dans la cellule du captif, ce fut pour lui, au milieu des ténèbres qui l'oppressaient, comme l'approche d'un rayon de soleil.

Elle vint s'asseoir auprès de son lit. Le bandeau qui couvrait les yeux du comte donnait confiance à sa modeste charitable. Elle parla. C'était une piété douce qui coulait de ses lèvres. Peut-être y avait-il longtemps que Rosen n'avait élevé sa pensée vers le ciel. Les femmes de race espagnole savent parler la langue des consolations divines, comme les Anglaises sont habiles à verser le thé et à discuter les cas de prudence. Quand elle quitta Rosen elle lui laissa l'obéissance à la volonté de Dieu, qui est le courage des souffrants.

— Le reviendrai, seigneur cavalier, dit-elle; nous reviendrons.

Elle revint le lendemain, le troisième jour, elle dit :

Si vous étiez mon frère, nous prierions ensemble.

— Soyez ma sœur, répondit Rosen.

Et ils prièrent.

Le quatrième jour, elle demanda au prisonnier de lui dire son histoire.

Le comte Albert lui montra son cœur tout entier, où l'image d'Ellen était gravée.

— Puisque vous l'aimez, je l'aimerais! murmura dona Carmen.

Puis elle raconta à son tour qu'elle aussi était fiancée.

— Mais, dit-elle, je ne saurais jamais bien aimer que mon Dieu. Je me marierais pour obéir à mon père.

Rosen devina qu'elle avait des larmes dans les yeux.

Le seigneur Alcade, cependant, demandait chaque matin à sa fille quand le mayor paierait sa rançon, et Carmencita répondait :

— Ce n'est pas un Anglais, il aime la vierge Marie. Ce qui ne satisfait pas le seigneur Alcade que dans une proportion médiocre.

Rosario en était venue à aimer le prisonnier presque autant que sa Carmen chérie.

Ces longues heures de la captivité avaient leur douceur. Parfois, Carmen disait :

— Prions tous ensemble pour Ellen qui est aussi ma sœur. Plusieurs mois s'étaient écoulés. Dans cette tour de bois,

Serait-ce par scrupule de conscience, et pour ne point être accusés de voler leur indemnité et autres divers abonnements (y compris le droit au passage gratuit, mais sans le papier, dans les établissements à 15 centimes), que ces législateurs à la douzaine se battent les flancs pour inventer des lois toutes plus liberticides les unes que les autres?

On serait tenté de le croire, n'était que la conscience et ses délicatesses ne sont guère plus pour eux que d'antiques guitares.

Les voilà maintenant qui s'en prennent au duel! Il leur faut une loi réprimant le duel, le duel, cet usage sanguinaire des temps barbares que réprouve leur austère morale, vous savez : cette morale qui fait les yeux doux à la pornographie en laquelle elle trouve un si utile auxiliaire dans sa lutte contre la vraie morale, celle de l'Évangile.

Et d'ailleurs le duel n'aura que ce qu'il mérite. Cette institution n'est plus de notre temps; n'était-elle pas, en effet, comme un arrière-goût de moyen-âge? Ne restait-elle pas, au milieu de notre France acrapulie, comme un dernier vestige, comme un suprême symbole de l'honneur?

Et de l'honneur « n'en faut plus », pas plus que de Dieu, ni de vertu, ni de charité, ni rien de toutes ces rengaines de la tyrannie et de la superstition.

Donc, d'ici à quelque temps, le duel aura vécu, du moins dans les formes courtoises qu'il avait conservées jusqu'ici; et, au nom de la R. F. (régime funambulesque) qui nous em... marga de plus en plus, il ne restera plus aux gens d'honneur, pour vider... leurs querelles, que les armes mises en lumière par le procès Périvier-Lesueur. C'est tout ce que nos modernes Solons, hantés par le fantôme du naturalisme qui les aveugle, auront pu trouver de plus convenable pour les affaires d'honneur, de leur honneur républicain, entendons-nous.

Remarquez, s. v. p., que les réflexions qui précèdent sur le duel que l'on veut réprimer, ne sont point faites par un duelliste. Je déclare que je n'ai oncques touché un fleuret, et que je suis parfaitement incapable de loger une balle de revolver dans la bedaine de Gambetta à une distance de quinze pas et même moins. Je vais plus loin : au point de vue religieux, je partage entièrement la doctrine de l'Eglise catholique sur le duel; et, catholique moi-même, je m'incline avec respect et obéissance devant cette doctrine. Mais, me plaçant au point de vue de l'athéisme et du matérialisme officiels, je me demande quelles raisons peuvent avoir contre le duel des législateurs qui nous mettent le revolver au poing par leurs iniques décrets contre nos droits les plus sacrés. Je cherche ces raisons, je ne les trouve point.

On nous assure que nos honorables (toujours à 33 fr. 50 par jour) poussés de plus en plus par les cris de leurs consciences dans les voies de la Morale, vont aussi s'attaquer au suicide. A l'avenir, interdiction formelle de se suicider, sous peine de... mort. — Non, sous peine d'être condamné à revivre indéfiniment sous la troisième et grotesque R. F., quelque chose comme les travaux forcés à perpétuité! — Et l'on viendra nous dire que nos députés faméliques ne gagnent par leur journée (33 fr. 50)!

J. DE TRAMBAS.

## LA PRESSE IMMONDE

Dans notre numéro du 4 mars dernier, nous signalions les produits de cette presse anti-religieuse et pornographique, et nous promettons de la démasquer avec tout le courage, toute l'énergie que réclame l'amour de la vérité.

Nous demandons pardon à vous, lecteurs assidus de l'Éclair, de mettre sous vos yeux, de porter dans vos familles, de répandre dans vos ateliers, ces insanités que nous trouvons chaque jour dans une quantité de publications jetées à profusion au milieu de toutes les classes de la société.

Mais il vous faut aussi connaître des turpitudes, des élucubrations, des calomnies de cette propagande immonde qui se dit : anti-cléricale.

Nous sommes obligés, nous journalistes, de lire ces journaux qui nous répugnent et de remuer cette fange. Nous garderons pour nous les odeurs infectes qui émanent de ces détritiques, produits haineux d'esprits dévoyés.

Mais, il faut vous dire les ordures qu'ils peuvent impunément faire imprimer et mettre en vente. Nous voulons vous les présenter dégagées de tous miasmes délétères, et soumettre seulement à votre saine appréciation, les faits, les insinuations, la malice de ces nouveaux Judas.

Le *Moniteur de l'Indre* et le *Progrès de l'Indre* s'étaient fait l'écho de lâches calomnies dirigées contre le curé de Sassiérges.

Dès les premiers actes de l'enquête, les instigateurs de cette indigne accusation furent confondus, et le bon curé céda volontiers aux sollicitations du juge de paix le priant de ne pas donner suite à ces *propos diffamatoires*.

Mais les curés du canton d'Ardenant eurent utile de donner une leçon à ces impudents folliculaires. Ils obligèrent les journaux diffamateurs d'insérer dans leurs colonnes un démenti formel à leurs premières affirmations.

Le préfet d'un de nos départements du Midi, a pris, en février dernier, un arrêté qui révoque le sieur Franques, clerc de St-Viateur, instituteur à Capdenac : il l'accuse d'avoir établi un cours facultatif et payant où il a refusé d'admettre le jeune Majoureau, dont les parents étaient trop pauvres pour payer la rétribution exigée.

Rétablissons la vérité : Ce cours facultatif avait lieu en dehors des heures des cours ordinaires, et ne nuisait en rien à l'enseignement gratuit : il avait été organisé avec l'assentiment de l'Inspecteur d'Académie lui-même, et les parents du jeune Majoureau affirmèrent par écrit que Franques a offert à leur enfant de l'admettre sans payer; ce sont eux qui ont refusé cet avantage. Les habitants de Capdenac ont signé une protestation contre l'arrêté préfectoral.

Le préfet de Seine-et-Marne révoquait, en novembre 1881, la sœur directrice de la Salle d'Asile du Mée, pour avoir infligé aux jeunes enfants des punitions de nature à leur inspirer des frayeurs dangereuses et nuisibles à leur santé. Qu'est-ce à dire? Un dénonciateur inconnu avise la préfecture que la sœur, pour punir un enfant, lui a fait sucer le sang d'un autre enfant : vite le préfet s'émeut, l'inspecteur d'Académie se met en marche. Le fait est reconnu faux, mais on glisse dans l'oreille du fonctionnaire que la sœur enfermée

pendant des heures entières les enfants dans une cave, et qu'une petite fille a été rendue malade par ce mode de punition. M<sup>lle</sup> l'Inspectrice arrive à faire dire à quelques petites filles qu'on les enfermait dans une cave : c'en est assez. Le préfet frappe et l'administration compte une conquête de plus sur l'obscurantisme. Mais la commune s'émeut aussi : le médecin affirme que la petite fille n'a jamais été malade, les parents interrogent les enfants, jamais on ne leur a infligé de semblables punitions; les habitants demandent une enquête complète qui justifierait la religieuse, c'est en vain : M. le Préfet ne répond pas, il a sa conscience pour lui!

Dans les Côtes-du-Nord, c'est encore plus ridicule : en janvier dernier, le préfet révoquait le Frère Foliard pour n'avoir pas rempli correctement son bulletin individuel lors du recensement de la population. — Mettons en regard de ces actes arbitraires quelques calomnies de nos bons amis anti-cléricaux :

L'abbé Chabanne, curé de Vernaz (Haute-Savoie), grossièrement insulté par l'*Anti-Cléricale*, est accusé d'avoir tiré des coups de revolver sur une troupe de jeunes gens qui passaient devant la cure en chantant la *Marseillaise*. Le prêtre a été reconnu innocent et acquitté par arrêt de la Cour de Chambéry, du 3 décembre dernier, avec des considérants très favorables.

On raconte aussi que le curé de L... (Puy-de-Dôme), dépositaire d'une somme de 100 francs, qu'une pauvre femme lui aurait confiée, se fait d'abord tirer l'oreille pour la lui rendre, puis, la vieille, venant à mourir, il refuse, sachant qu'il ne serait pas payé, de célébrer l'office; il expulse brutalement les sonneurs de l'église, et a une violente altercation avec le charpentier qui a fourni le cercueil et qui lui adresse des reproches. En fin de compte, il est forcé de céder; mais, du haut de sa chaire, il insulte grossièrement tous ses paroissiens.

Voilà ce qu'imagine Berturon! Avons-nous besoin de dire que jamais un prêtre, ni à L..., ni ailleurs, ne s'est conduit de cette façon?

L'*Anti-Cléricale* et toute son infâme séquelle de journaux radicaux, racontent des faits scandaleux qui se sont passés à Iles-sur-Marne, et dans lesquels, d'après eux, toute la vermine noire serait compromise, ainsi que tous les notables locaux du lieu. Il est facile de se décharger ainsi de ses fautes sur le dos d'autrui; on y trouve le double plaisir de dominer ses adversaires et d'écartier tout soupçon du parti auquel on appartient. C'est là une des jouissances familières de l'*Anti-Cléricale*. Veut-on maintenant savoir l'exacte vérité? Iles-sur-Marne compte 50 électeurs, dont 47, aux dernières élections, votaient pour les candidats républicains, et ne faisaient partie à aucun titre de la vermine noire. Celle-ci compte donc trois représentants. Or, dans l'affaire dont on parle, on a arrêté à Iles-sur-Marne, six personnes, parmi lesquelles le maire, un chaud républicain, et un ancien élève chassé d'un séminaire, ami intime dudit maire. D'autre part, le curé n'a jamais été soupçonné. Nous sommes donc bien fondés à rejeter les faits d'Iles-sur-Marne sur le compte de la vermine rouge.

L'*Anti-Cléricale* et la *Lanterne* racontent encore, d'après le *Réveil de la Dordogne*, qu'un curé de l'arrondissement de Sarlat, après avoir été l'objet d'une accusation grave, qui se termina, on veut bien l'avouer, par un solennel acquittement, va revenir dans sa paroisse où, précédemment, il avait été accueilli par l'indignation générale. Là-dessus, on épilogue

la chaleur était étouffante. Souvent Rosen restait une partie de la nuit assis auprès de sa fenêtre, pour donner son front à la brise fraîche qui soufflait du nord-est.

Ce vent venait de Baltimore; il avait été respiré par Ellen. Un soir qu'il était seul ainsi, paresseux et rêveur, il tressaillit tout à coup et sauta sur ses pieds.

Le vent lui apportait un son étrange et bien connu : le signal à l'aide duquel Towah et Lile se retrouvaient dans les bois, au désert.

Il crut être le jouet d'un songe; mais le signal se répéta. Puis le silence régna dans les ténèbres.

Rosen se pencha au dehors pour tâcher de saisir quelque bruit nouveau. Le village dormait.

Rosen ne put ouïr que la voix triste du vent qui passait sur les grandes savanes.

Comme il allait gagner sa couche, un coup de carabine retentit dans le lointain.

— C'est le son de la carabine de Towah, s'écria Rosen.

Car, dans ces solitudes, tout objet a sa voix reconnaissable, et les aventuriers distinguent au loin l'accent ami ou ennemi d'un rife qu'on décharge, comme nous savons, en Europe, attacher un nom au son de chaque voix.

Jusqu'au matin, le comte Albert resta sur le qui-vive.

Dona Carmencita vint plutôt que de coutume.

— On a vu rôder un Indien autour du rempart, dit-elle.

Et Rosario ajouta :

— On va lui donner la chasse.

— C'est mon serviteur, c'est mon fidèle ami! s'écria le comte; sauvez-le, Carmen, au nom de Dieu!

— Je le sauverai, fit Carmen.

Elle alla vers l'alcade et lui dit :

— Seigneur, le prisonnier a des intelligences au dehors.

Un Indien de la montagne a fait entendre des signaux sous le rempart.

— Je sais cela, répondit Joan-Maria de Tolober y Huesca.

Dieu merci! senora, nos sentinelles ne sont ni sourdes ni aveugles.

— Savez-vous aussi que cet Indien vient ici pour s'entendre avec le prisonnier au sujet de sa rançon? demanda Dona Carmen.

L'alcade appela aussitôt ses mosqueteros et donna l'ordre d'épargner la vie de l'Indien.

Pour avoir nourri le cavalier depuis le temps, senora, dit-il, nous pourrions bien demander quinze cents onces pour notre peine.

Dona Carmencita eut peut-être envie de marchander, mais Rosario répondit :

— Sûrement, le cavalier paiera quinze cents onces, aussi aisément que mille.

Dona Carmen promit à son père d'assister aux entrevues du prisonnier et de l'Indien, afin d'éviter tout complot d'évasion.

Towah revint rôder sous les murailles et se fit prendre. Une fois saisi, selon l'usage des Indiens, il ne prononça pas une parole, Dona Carmen ordonna qu'il fût conduit à la tour et renvoya les gardes.

Le comte, Towah et dona Carmen étaient seuls. Sur un signe de sa jeune maîtresse, Rosario aussi s'était retirée.

L'Indien resta muet, parce qu'il ne connaissait pas Carmen.

— Parle, Towah, dit le comte : celle-ci est ma sœur.

Towah, qui se tenait droit et raide, tourna vivement son regard vers la jeune fille.

Il lui prit la main et la mit sur sa tête, mais il ne parla point encore.

— Voyons, reprit le comte, n'as-tu rien à me dire? Lile est-elle avec toi?

— Towah n'a plus de femme, prononça tout bas l'Indien.

Puis il ajouta en se redressant tout à coup et d'un ton de douloureuse fierté :

— C'est Towah qui l'a tuée.

— Cet homme a assassiné sa femme! s'écria dona Carmen avec horreur.

— Towah ne ressemble pas aux hommes que vous connaissez, senora, dit le comte. Pourquoi as-tu tué ta femme, Towah?

— Parce qu'elle avait trahi le secret de mon maître, répliqua l'Indien.

Le comte n'interrogea plus.

Carmen regardait d'un air épouvanté le visage bizarrement tatoué du Pawnee. Après un court silence, celui-ci étendit sa main en avant et reprit à voix basse :

— Towah veut tout dire à son maître. Un visage pâle vint au campement avec son serviteur. Il était du pays de France; Lile et moi, nous l'appelions la Langue-Dorée, parce qu'il savait persuader et plaire en parlant. Les Golden-Daggers resta quelque temps parmi nous. C'est lui qui a empêché le sergent Saunders de suivre la piste des Mexicains, pour venir jusqu'à San-Felipe et délivrer mon maître. Le valet de la Langue-Dorée était très rusé. Il causait avec tout le monde et apprît du laveur de chevaux, Mustang, que Lile et Towah

avaient connaissance d'un grand trésor. Comment le laveur savait-il cela? Il n'était pas sorcier. Lile avait parlé, puisque la bouche de Towah était restée close. Lile méritait d'être punie.

— Et c'est à cause de cela que tu l'as tuée? demanda le comte.

— Non, répondit Towah; que le mayor attende, il saura. La Langue-Dorée vint un soir dans la cabane où Towah était avec Lile. Il mit une bouteille de rhum sur la couche et dit :

« Voulez-vous boire? » Towah but, Lile aussi, et la Langue-Dorée mettait à son tour entre ses lèvres le goulot de la bouteille, mais je ne sais s'il buvait. Quand la bouteille fut vide, Lile se mit à chanter et danser : elle avait perdu sa raison dans l'ivresse.

La Langue-Dorée dit :

— Si mon frère Towah le veut, il aura cent flacons de liqueur pareils à celui-ci :

— Towah le veut, répondis je.

— Pour cela, si faut que Towah me parle avec franchise.

— Interrogez, Towah répondra.

— En quel endroit le mayor a-t-il caché ses lingots?

Ce n'est pas Towah qui s'enivra avec la moitié d'un flacon de rhum! Il dit à la Langue-Dorée : « Va-t-en! »

Et il décrocha son Tomahak qui pendait derrière la porte du wigwam.

La Langue-Dorée se retira.

Le lendemain, Towah sortit pour voir s'il n'y avait rien de nouveau entre la roche du Soldier et le barrage, où était le trésor. Quand il revint, Lile chantait et dansait : Lile avait encore bu l'eau du feu.

Towah frappa sa femme au visage, parce qu'une squiw : a pas le droit de s'enivrer sans son maître. Pendant plusieurs jours, Towah vit Mohican, le valet, rôder autour du wigwam.

Un matin, on chercha vainement la Langue-Dorée et son valet Mohican dans le campement. On les attendit tout le jour : ils ne revinrent pas. Lile ne voulut pas sortir du wigwam; elle pleurait et se frappait la poitrine. Towah lui demanda :

— Pourquoi pleures-tu?

Elle répondit en se tordant les bras :

— Lile veut mourir!

Towah ne comprit pas tout de suite. Il sait que la femme est plus faible que l'homme.

Il laissa vivre Lile.

(A suivre).

sur le compte de l'évêque qui prend cette mesure provocatrice! Disons tout simplement que l'évêque a renvoyé le prêtre dans sa cure sur la demande du maire de la commune. C'est la centième fois que nous prenons nos ennemis en flagrant délit de mensonge; nous ne leur adresserons aucune des épithètes qu'ils nous donnent tous les jours, il serait trop facile et d'ailleurs inutile de les leur retourner. Qu'ils sachent bien seulement qu'aucune de leurs calomnies ne subsistera, et qu'à la fin le peuple verra de quel côté se trouve le mensonge et l'hypocrisie.

VERITAS.

## Monsieur Demôle

SÉNATEUR DE SAONE-ET-LOIRE

Monsieur le Directeur,

Encore un vigoureux républicain que la terre féconde de Saône-et-Loire a su tirer de ses entrailles pour aller la représenter à Paris. C'est même son plus vigoureux produit d'élections en fait de républicanisme et de haine contre Dieu. Non-seulement M. Demôle hurle contre les prêtres et les magistrats, comme ses estimables collègues et compatriotes; non seulement il a jubilé en chassant Dieu de l'école des jeunes garçons et des jeunes filles, mais, de plus que les autres, il pousse ses principes jusqu'à ne pas faire baptiser ses enfants. Hurrah pour M. Demôle, habitants du Charollais!

..

Vous me demanderez peut-être: Les électeurs de la circonscription de M. Demôle sont donc bien ennemis des prêtres! — Nullement; ils les aiment beaucoup, au contraire. — Alors, ils ont une dent contre les magistrats? — Pas le moins du monde — ils sont fort tranquilles sur la magistrature, et n'ont jamais rien vu à réformer là-dedans. — Alors, ils se soucient peu de l'enseignement chrétien, du catéchisme et de l'histoire sainte appris à l'école; ils s'inquiètent peu si on y fait, ou non, la prière? — Détrompez-vous, ils tiennent beaucoup, énormément, à ce que la première communion de leurs fils et de leurs filles s'accomplisse dans les meilleures conditions possibles, et par conséquent à ce qu'elle soit bien préparée par l'enseignement chrétien.

..

Enfin, que diable! ils veulent tout cela, et ils nomment un Demôle qui détruira tout cela de son mieux! Comment raisonnent-ils donc, vos habitants du Charollais?

— Monsieur, ils raisonnent comme les autres Français, ni mieux ni plus mal. Croyez-vous que la France n'aime pas Dieu, ses prêtres, ses magistrats et la religion de ses enfants? Vous voyez cependant que, depuis dix années, elle n'élit que des hommes déterminés à renverser ces choses saintes. On a beau lui crier sur tous les tons qu'elle se trompe lourde-

ment, elle n'en continue que de plus belle à élever sur le pavois des hommes sans Dieu.

M. Demôle n'a pas été élu à cause de son irréligion, mais, malgré son irréligion. Quel a donc été le vrai motif des électeurs? Veuillez me permettre un petit retour sur le passé, et vous allez le comprendre.

\*\*

Lors du renouvellement de la Chambre des députés, il y a quelques mois, M. de Rambuteau se portait, dans la circonscription de Charolles, contre M. Bouthier de Rochefort. M. de Rambuteau a été préfet: il possède le goût et l'habitude des affaires; il connaît à merveille le pays, son agriculture, ses besoins; tous les intérêts auraient eu, en lui, un protecteur intelligent et dévoué. M. Bouthier de Rochefort, dont j'ai déjà eu l'honneur de vous parler, ne sait guère qu'élever des lapins. On le considère comme une des plus parfaites nullités de la Chambre, et le Charollais ne l'ignore pas. Vous savez que, malgré cela, le Charollais a réélu son aigle; on a même tiré des boîtes en signe de réjouissance. Et pourquoi M. de Rambuteau mis dans la balance avec M. Bouthier, a-t-il été trouvé trop léger? Vous ne le devinez pas. Les paysans d'Iguesande et des autres communes opposées à M. de Rambuteau, disaient de lui: «celui-là est trop fin pour nous». (Textuel). Je l'ai entendu de mes oreilles. Ils ont voté pour M. Bouthier, parce qu'au moins ce brave éleveur de lapins n'était pas trop fin pour eux.

Ainsi pour M. Demôle. Si cet avocat charollais s'était illustré par de brillantes plaidoiries, ç'aurait été peine perdue pour lui de s'exposer aux chances du scrutin. Mais comme jamais il n'était rien sorti de sa bouche qui ne fût très commun et excessivement terne, le peuple de Charolles s'est dit avec enthousiasme: voilà l'homme qu'il me faut. Celui-là n'est pas trop fin pour moi!

Des voix sages ont représenté à ce peuple que M. Demôle était un impie, qu'il ferait du mal à la religion, etc. Inutile! Demôle avait tant de charmes avec son peu de finesse qu'on a passé par-dessus le reste avec un ensemble sans pareil. C'est, en grande partie, l'histoire des élections françaises.

D. DUROLIN.

## TRIBUNE DES ŒUVRES

FACULTÉS CATHOLIQUES DE LYON

M. le comte Magnus de Sparre qui, depuis plusieurs années, a contribué d'une manière si efficace, par son talent et par son dévouement, à l'organisation de l'enseignement mathématique de la Faculté catholique des sciences de Lyon, vient de passer brillamment le difficile examen de docteur ès-sciences mathématiques.

La soutenance des thèses a eu lieu le mardi 21 mars, à la Sorbonne, devant la Faculté des sciences de Paris. Le grade a été conféré avec toutes boules blanches et éloges.

## ÉCOLES CATHOLIQUES LIBRES

Le Saint-Siège a toujours réprouvé les écoles comme celles dont vient de nous doter le Sénat, comme dangereuses pour la foi et les mœurs. Récemment, en Belgique, les évêques ont été plus formels encore: ils ont interdit, sous peine d'exclusion des Sacraments, la fréquentation des écoles sans Dieu ou écoles neutres.

Aussi les catholiques belges se sont-ils mis immédiatement à l'œuvre. Ils ont créé partout des écoles. En deux ans, chaque village a eu la sienne; école laïque ou congréganiste, peu importe, mais école libre, école chrétienne où sont enseignés les devoirs envers Dieu et la patrie.

Plus de la moitié des maîtres et maîtresses laïques ont passé à ces écoles, et la grande majorité des enfants les y a suivis.

Seulement, les Belges, moins accablés d'impôts, sont plus riches que nous et, n'hésitons pas à l'ajouter, ils sont plus généreux.

Puis, ils ont la liberté des méthodes scolaires. Le droit d'enseigner n'est pas, comme chez nous, entravé par des diplômes d'Etat et par la toute-puissance d'une Université d'Etat.

Il importe que tous nos efforts convergent vers le même but: soustraire nos enfants à l'athéisme et cependant leur procurer les connaissances utiles pour se guider dans la Société.

Quelles mesures prendre, quels moyens employer? C'est à ceux qui ont reçu de Dieu la mission d'enseigner les peuples, de dissiper ces graves incertitudes et de faire cesser les hésitations; il leur appartient de dire ce que chacun doit faire pour rester à la fois un bon citoyen et un chrétien fidèle.

Nous prions les personnes auxquelles nous adressons notre journal comme propagande de nous le retourner si elles ne veulent continuer un abonnement.

Le Gérant: Etienne LABROSSE.

Imprimerie X. JEVAÏN, rue Sala, 44.

**LE CAFÉ DES GOURMETS**  
est composé des meilleures sortes.  
Il ne contient aucun mélange de Chicorée ou autres substances analogues.  
Toutes les boîtes doivent être scellées par deux bandes portant le nom: **TREBUCIEN**  
ÉVITER LES IMITATIONS DU TITRE OU DE L'ÉTIQUETTE

## Au Bon Marché

94, COURS LAFAYETTE, 94

Grand Assortiment de Jouets d'Enfants, Poupées, Jeux, Bibelots, Sacs pour Dames et Paniers Fantaisie, Articles de Ménage et de Parfumerie.

OBJETS D'ÉTRENNES DE TOUTE PROVENANCE

Prix exceptionnel de bon marché

## TRAMWAYS & OMNIBUS DE LYON

Affichage dans les diverses Voitures, Bureaux et Échoppes de la Compagnie

S'adresser, pour traiter, à l'Agence de Publicité V. FOURNIER, 14, rue Confort, LYON

ABONNEMENT SANS FRAIS A TOUS LES JOURNAUX

V. FOURNIER, Rue Confort, 14, LYON

## VÉRITABLE LIQUEUR D'HENDAYE

Médaille d'or.) HYGIÉNIQUE, DIGESTIVE (Médaille d'or.)

Expédition franco, en France, depuis 8 litres. Dépôts partout, notamment à Paris, Vve Pacquetet, rue Châteaudun, 2; à Lyon, C. Vidal, c. de la Liberté, 15; Fabrique P. BARBIER, à Hendaye (Basses-Pyrénées).

## ARMES DE CHASSE ET DE TIR

FABRIQUE ET RÉPARATION

FOURNITURE ET ÉCHANGE

Canon Choke-Bored à longue portée

J. MULLER, 20, rue d'Algérie, LYON.

ÉVITER LES CONTREFAÇONS  
**CHOCOLAT-MENIER**  
SEULES LE VÉRITABLE NOM

## CONTRE ANÉMIE

Chlorose, manque d'appétit

Prendre le VIN BERTRAND

Tonique par excellence

PHARMACIE DES ARCHERS

55, place de la République

## FER ENCAUSSE

SOLUTION TITRÉE DE FER BICARBONATÉ

Guérit: Chlorose, Anémie, Névralgies, Hystérie, Pertes blanches, Epuisement, Lymphatisme, Rachitisme, etc.

Il ne se coagule jamais et il est véritablement le moins cher de tous les ferrugineux, puisque le flacon dure de 40 à 50 jours.

Prix du flacon unique: 3 fr. 50

VENTE dans toutes les bonnes Pharmacies

Vente en gros et Dépôt général: Coutellier, Paër & Co

45, PAÏS, MONTMARTRE, 45, PARIS

LYON: Vente en gros: Cherblanc, Lestra, Faivre; au détail: Pharmacie des Terreaux, Pharmacie du Serpent, Mazade et Daloz

Monvenoux, Lioras.

## LEÇONS

d'Italien, d'Allemand, d'Espagnol et d'Anglais (traductions)

Prix modérés

S'adresser à l'Agence Fournier rue Confort, 14, sous le n° 1216.

PAVILLONS RUSTIQUES EN CIMENT

Pièces d'eau, Moulures en ciment, Travaux de Maçonnerie

FAVIER SIMON

ROCAILLEUR

Médaille à l'Exposition de Lyon 1879, au Comité agricole

56, Rue de Trion, au 2°

(Lyon-St-Just).

BON VIN BIÈRE, CIDRE

naturels à s'y méprendre, obtenu avec la préparation hygiénique de GARDES,

à Belaygue-Penne (Tarn), seul inventeur — Dose et instruction

pour un hectolitre, franco contre 4 fr. mandat-poste, aux instituteurs, franco en gare pour 5 hectolitres, 13 fr., pour 10 hectolitres, 20 fr.

## TIMBRE CAOUTCHOUC

ANCIENNE MAISON LEFÈVRE

Grande-Rue de la Croix-Rousse, 144

C. THIVOLLET

SUCCESSION

LYON, Cours de la Liberté, 87, LYON

DEMANDEZ dans les dépôts de la Société des Laiteries du Rhône les BEURRES tant appréciés des gourmets et amateurs de beurre de table. — Marque des LAITIERIES DU RHONE.

Beurre extra-fin, genre Joigny, le kilogramme 5 fr. Beurre fin de table, le kilogramme..... 3 50

QUALITÉS ESTAMPILLÉES

## LE SAUVEUR DES ENFANTS

Ce précieux remède se trouve chez son inventeur Léon BERTRAND, place de la République, 55. Détail, pharmacie St-Pothin, 21, rue Bugeaud, et toutes les pharmacies.

PRIX: 2 fr. 50

## Le Journal des Tirages Financiers

(12<sup>e</sup> Année)

PARIS — 18, Rue de la Chaussée-d'Antin, 18 — PARIS

PROPRIÉTÉ DE LA

SOCIÉTÉ FRANÇAISE FINANCIÈRE

(SOCIÉTÉ ANONYME)

Capital: VINGT-CINQ MILLIONS de francs

Est indispensable à tous les Porteurs de Rentes, d'Actions et d'Obligations. — Très-complet. — Parait chaque Dimanche. — 16 pages de texte. — Liste officielle des Tirages. Cours des Valeurs cotées officiellement et en Banque. — Comptes-rendus des Assemblées d'Actionnaires. — Etudes approfondies des Entreprises financières et industrielles et des Valeurs offertes en souscription publique. — Lois, Décrets, Jugements intéressant les porteurs de titres. — Recettes des Chemins de fer, etc., etc.

L'ABONNÉ A DROIT:

AU PAIEMENT GRATUIT DE COUPONS

A L'ACHAT ET A LA VENTE DE SES VALEURS

sans Commission

Prix de l'Abonnement pour toute la France et l'Alsace-Lorraine:

**UN FRANC PAR AN**

ON S'ABONNE SANS FRAIS DANS TOUS LES BUREAUX DE POSTE